

Délibération n° 2024/ 07
Regroupement Pédagogique Intercommunal Nouic/ Val d'Issoire
Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 7 mars à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 février 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMS DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL NOUIC/ VAL
D ISSOIRE : ORGANISATION du TEMPS SCOLAIRE pour la RENTRÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2023//14 en date du 21 mars 2023 relative au vote pour un maintien de l'organisation du temps scolaire à 4.5 jours par semaine pour la rentrée du mois de septembre 2023.

Le Conseil d'Ecole réuni le 13 février 2024 questionné sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 s'est prononcé à la majorité pour la semaine de 4 jours (12 voix sur 16 votants) contre 0 voix pour la semaine de 4.5 j et 4 abstentions. Monsieur le Maire précise qu'il a voté pour une organisation à 4 jours au Conseil d'école s'étant rallié à la majorité ; en effet grand nombre de communes des alentours dont Bellac, Blond, St Bonnet de Bellac ont pris la décision d'opter pour une organisation du temps scolaire à 4 jours pour la rentrée 2024.

Le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire a voté le 22 février 2024 pour une organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine.

Monsieur le Maire rappelle l'organisation du temps scolaire actuelle (4.5 jours par semaine) ne peut être modifiée qu'en cas d'avis concordants des Conseils Municipaux des communes d'implantation des écoles (Nouic et Val d'Issoire), du Conseil d'Ecole et avec avis favorable du service transports scolaires du Conseil Régional et demande au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur l'organisation souhaitée pour la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité** (7 voix pour- 2 abstentions : Mme CIBERT – M. PASCAL)

- Vote une organisation du temps scolaire à 4 jours par semaine pour la rentrée du mois de septembre 2024

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 11 mars 2024

Le Maire
Serge NOUGIER



POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 11 mars 2024

